



communiqué

Date Le 13 décembre 1989

N^o 305

Pour publication

LE CANADA CONTRIBUE AU FONDS DE STABILISATION POUR LA POLOGNE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, et le ministre des Finances, l'honorable Michael Wilson, ont conjointement annoncé aujourd'hui que le Canada contribuera jusqu'à 30 millions \$ à un Fonds de stabilisation établi en faveur de la Pologne. Cela porte à 72 millions \$ le total de l'aide canadienne à la Pologne.

M. Clark a confirmé la contribution canadienne pendant sa participation à une réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OCDE qui, tenue à Bruxelles, examine des moyens de coordonner l'aide offerte à l'Europe de l'Est et d'encourager le processus de démocratisation et de réforme économique.

"L'Europe de l'Est connaît des changements politiques sans précédent. Mais pour en soutenir l'élan, les gouvernements de l'Europe de l'Est doivent aussi entreprendre de grands programmes de réforme économique. C'est au plan de ce grand effort que le Canada et les pays de l'Europe de l'Ouest peuvent le plus efficacement contribuer à promouvoir le processus de réforme," a déclaré M. Clark.

Le nouveau gouvernement polonais, sous l'influence de Solidarité, avait demandé l'établissement d'un Fonds de stabilisation de 1 milliard \$US pour appuyer les objectifs financiers et monétaires de son programme de réforme économique. Ce programme est actuellement mis en oeuvre avec le soutien du Fonds monétaire international (FMI).

Les mesures de réforme économique adoptées par le gouvernement polonais engloberont probablement une forte dévaluation de la monnaie nationale et des mesures strictes pour combattre l'inflation. Le Fonds accordera un soutien immédiat au gouvernement et ce, jusqu'à ce que l'économie se soit stabilisée et que la confiance ait été restaurée.

.../2

L'établissement de ce Fonds est l'une des mesures qui constituent la contribution du Canada à l'effort occidental pour aider la Pologne et la Hongrie. La réponse canadienne aux développements qui surviennent en Europe de l'Est comprend aussi les éléments suivants:

. La contribution de 42 millions \$ en aide économique à la Pologne et à la Hongrie que le Premier ministre a annoncée le 12 octobre 1989. Ce programme englobe 12 millions \$ en aide alimentaire, qui est déjà en train d'être acheminée vers la Pologne, et un Fonds de développement économique.

. L'octroi des avantages du Tarif de préférence général à la Pologne et à la Hongrie le 1er décembre 1989.

. La constitution d'une mission sur le commerce et l'investissement qui visitera la Pologne l'an prochain sous la direction du vice-premier ministre, l'honorable Don Mazankowski.

. Le rééchelonnement des montants exigibles au titre des quelque 2,6 milliards \$ que la Pologne doit au Canada, rééchelonnement qui devrait être accepté dans le contexte de la prochaine réunion des créanciers occidentaux (le Club de Paris). De cette façon, le Canada contribuera sensiblement à alléger davantage les pressions sur la balance des paiements de la Pologne.

. La réunion des 25-26 janvier de la Commission économique mixte Canada-Pologne, qui devrait permettre d'accroître les échanges commerciaux et financiers entre les deux pays.

. La participation du Canada, de concert avec d'autres pays intéressés, à l'étude de la proposition visant l'établissement d'une nouvelle banque régionale pour l'Europe de l'Est.